
Sécuriser l'ensemble du cheminement des élèves

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation : «Le chemin de l'école : sécurisation et déplacements actifs» de la Commission sur le transport et les travaux publics de la Ville de Montréal

Piétons Québec – 17 janvier 2024

Qui est Piétons Québec?

Qui est Piétons Québec?

Piétons Québec est l'organisation nationale de défense collective des droits des piétons.

Exigeante, optimiste et inclusive, elle revendique la sécurité et le confort pour toutes les personnes se déplaçant à pied au Québec. En raison des avantages immenses, autant individuels que collectifs, de se déplacer à pied, elle s'attache également à valoriser la marche comme mode de déplacement et à en augmenter sa pratique.

Axée sur la collaboration et le partenariat, elle sensibilise, mobilise, outille et influence les citoyens ainsi que les décideurs publics afin de transformer les normes sociales, le cadre réglementaire et les environnements bâtis en faveur des piétons.

Introduction

Introduction

- Piétons Québec a pris connaissance du document de consultation diffusé et partage plusieurs des constats liés aux déplacements des enfants.
 - L'organisation appuie les démarches de la Ville de Montréal dans la sécurisation des abords des écoles et salue la tenue de cette consultation.
 - Piétons Québec invite d'emblée la Ville de Montréal à poursuivre le PSAÉ et souhaite apporter quelques réflexions complémentaires.
-

Sécuriser le cheminement des élèves

Sécuriser le cheminement des élèves

- Sécuriser le cheminement vers l'école
 - Constat de la commission : « la grande majorité des jeunes blessés lors des 10 dernières années et les 7 décès de jeunes se sont produits en dehors du périmètre de l'école. »
 - La zone scolaire est peu accidentogène, c'est le cheminement qui l'est.
 - À explorer
 - Élargir le périmètre des interventions admissibles au PSAÉ pour permettre la sécurisation du cheminement des élèves vers l'école.
-

Sécuriser le cheminement des élèves

- Sécuriser la traversée des artères à travers le PSAÉ
 - Constat de la commission : « 79% des écoles de Montréal sont aux abords d'un tronçon du Réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV). »
 - Les artères sont les lieux les plus accidentogènes pour les personnes qui se déplacent à pied à Montréal (64% des décès).
 - À explorer
 - Prioriser et accélérer le déploiement des projets qui sécurisent la traversée des rues artérielles.
-

Sécuriser le cheminement des élèves

- Plans de déplacement scolaire
 - « Un plan de déplacement scolaire dresse la liste des obstacles aux déplacements à pied et à vélo sur le chemin de l'école et propose des mesures correctrices pour le rendre sécuritaire et agréable. »¹
 - Plutôt que d'identifier un cheminement qui apparaît sécuritaire en espérant que les enfants l'empruntent, un plan de déplacement scolaire permet d'identifier le cheminement emprunté et de prévoir les interventions nécessaires pour le sécuriser.
 - À explorer
 - Inciter les arrondissements à utiliser les plans de déplacement scolaire comme outil diagnostique pour identifier les mesures à mettre en place permettant de sécuriser les déplacements à pied.
 - Valoriser les plans de déplacement scolaire existants dans le cadre des demandes au PSAÉ.
-

Recommandation no. 1

Favoriser les projets déposés au PSAÉ qui permettent de sécuriser les élèves tout au long de leurs cheminements vers l'école.

Recommandation no. 2

Prioriser les projets permettant de sécuriser la traversée des rues artérielles aux abords des établissements scolaires ou sur les cheminements des élèves.

Recommandation no. 3

Mettre à profit les plans de déplacements comme outil diagnostique pour identifier les mesures sécurisant le cheminement des élèves.

Considérations générales

- Plan d'action en sécurité routière 2023-2028
 - Présenté en août 2023 par la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec.
 - Mesures qui visent à sécuriser les déplacements des élèves:
 - Rendre obligatoire l'aménagement sécuritaire des zones et des corridors scolaires
 - Hausser les amendes et les points d'inaptitude pour les infractions commises à l'égard d'un usager vulnérable
 - Déployer de façon ciblée des radars photo pour accroître la sécurité dans les zones scolaires
-

Considérations générales

- Vision zéro décès et blessés graves
 - Approche adoptée par la Ville de Montréal en 2018, suivi d'un plan d'action en 2019.
 - L'approche vision zéro repose sur les concepts clés suivants:²
 - Repenser la sécurité routière en se basant sur l'approche « système sûr », qui reconnaît que l'erreur est humaine. Ainsi, mieux vaut composer avec elle que l'écarter : le système de transport doit donc être conçu de manière à prévenir toute collision qui peut être évitée, et de minimiser les conséquences de celles qui sont inévitables.
 - Concepteurs, gestionnaires, constructeurs et usagers partagent la responsabilité de créer un système qui ne produit aucune conséquence grave ou fatale suite à une collision.
 - La prise de décision se base sur des faits et les actions portent sur les causes systémiques des collisions. L'objectif est d'éliminer les risques de sécurité routière à la source pour tous les usagers de la route.
-

Assurer l'équité territoriale

Assurer l'équité territoriale

- Iniquité territoriale
 - Constat de la commission : « Certains arrondissements n'ont jamais bénéficié du financement du programme du PSAÉ, ce qui pose un enjeu d'équité territoriale. »
 - À explorer
 - Évaluer la possibilité que le PSAÉ finance ou participe au financement de l'élaboration de Plans de déplacement scolaire, afin de favoriser une plus grande équité territoriale en outillant davantage des arrondissements ayant moins de ressources.
-

Recommandation no. 4

Assurer l'équité territoriale des interventions afin que tous les élèves montréalais puissent se rendre en sécurité à l'école.

**Favoriser les déplacements
actifs des élèves**

Favoriser les déplacements actifs des élèves

- Rues-écoles
 - « La rue-école est située aux abords immédiats d'une école, fermée à la circulation automobile pour une période de 15 à 90 minutes, aux horaires d'arrivée et de départ des enfants. Le but consiste à créer un environnement convivial et sécuritaire aux abords des écoles, afin d'encourager la mobilité indépendante et active des enfants ainsi que le jeu libre. »²

À explorer

- Soutenir l'implantation des rues-écoles.
 - Favoriser les projets de rues-écoles permanentes
 - Explorer des solutions permettant des rues-écoles semi-permanentes.
-

Favoriser les déplacements actifs des élèves

- Rôle des brigadières et brigadiers
 - Personnes qui jouent un rôle important dans la sécurisation du cheminement des élèves:
 - Donnent une « paix d'esprit » aux parents.
 - Assurent une sécurité lors des traversées d'intersections complexes.
 - À explorer
 - Réfléchir au rôle des brigadières et brigadiers scolaires.
 - Évaluer les possibilités d'offrir un rôle de constatation des infractions sur la route aux brigadières et brigadiers.
-

Recommandation no. 5

Favoriser les déplacements actifs des élèves par la multiplication des initiatives comme les rues-écoles et par une présence renforcée des brigadières et brigadiers scolaires.

Au-delà des abords des écoles

Au-delà des abords des écoles

- Sécuriser les autres déplacements des enfants
 - D'autres destinations sont prisées par les enfants dans leurs déplacements:
 - les parcs
 - les établissements de loisirs
 - leur quartier
 - etc.
 - À explorer
 - Profiter des analyses de déplacements des enfants pour sécuriser ces lieux.
 - Évaluer la sécurisation des autres lieux fréquentés par des enfants à proximité de l'école.
-

Recommandation no. 6

Sécuriser les déplacements des enfants au-delà du cheminement scolaire.

Conclusion

Conclusion

Synthèse des recommandations

1. Favoriser les projets déposés au PSAÉ qui permettent de sécuriser les élèves tout au long de leurs cheminements vers l'école.
 2. Prioriser les projets permettant de sécuriser la traversée des rues artérielles aux abords des établissements scolaires ou sur les cheminements des élèves.
 3. Mettre à profit les plans de déplacements comme outil diagnostic pour identifier les mesures sécurisant le cheminement des élèves.
 4. Assurer l'équité territoriale des interventions afin que tous les élèves montréalais puissent se rendre en sécurité à l'école.
 5. Favoriser les déplacements actifs des élèves par la multiplication des initiatives comme les rues-écoles et par une présence renforcée des brigadières et brigadiers scolaires.
 6. Sécuriser les déplacements des enfants au-delà du cheminement scolaire.
-

Références

¹ [Plan de déplacement scolaire](#), Vélo Québec;

² [Changer les règles du jeu : Rue-école](#), Centre d'écologie urbaine;

Préparé par

- Sandrine Cabana-Degani
Coordination, rédaction et relecture
- Chloé Fortin Côté
Rédaction et mise en page